

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2022052
Redevances Ordures Ménagères 2022 locataires**

Séance du 30 Septembre 2022

Le 30 Septembre 2022, dix-neuf heure quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme PELLETIER Émeline, Madame LEBRE Amélia.

Pouvoir : Madame PELLETIER donne pouvoir à Madame CHAPPAZ, Madame CHAUVET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD, Madame LEBRE Amélia donne pouvoir à Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. Pierre MAIRE.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 26 Septembre 2022.

Date d'affichage de la convocation : 26 Septembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de refacturer à nos locataires les sommes inhérentes à la Redevances des Ordures Ménagères, suite à la réception d'avis de la Taxe Foncière pour la commune. Les sommes se répartissent ainsi :

Boulangerie : 106 euros.

Logement des écoles : 158 euros.

Logement 5 place de la Mairie : 131 euros.

Logement 7 place de la Mairie : 67 euros.

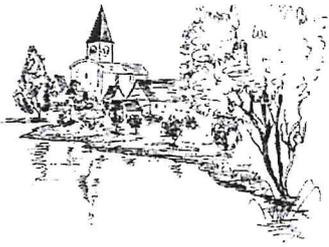
Logement 15 place de la Mairie : 155 euros.

Soit un total à recouvrer de 617 euros.

Madame DEGIRAL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête les sommes à percevoir à 617 euros répartis entre les cinq locations mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD



Délibération exécutoire AR du Contrôle de la Légalité 003-210302899-20220930-2022052-DE
En date du 04/10/2022
Publication réglementaire effectuée le 04/10/2022